➤ ACTES DU SÉMINAIRE DU 14 AVRIL 2005

Anne Chetaille

Les études d'impact des accords commerciaux sur le développement durable : bilan et perspectives

GRET

Groupe de recherche et d'échanges technologiques

Sommaire

5 **Présentation générale du séminaire**

7 **Les questions débattues**
7 Les EIDD, un outil de dialogue entre les parties prenantes
8 Les attentes des pays partenaires vis-à-vis des EIDD
9 Faible influence des EIDD sur les négociations : la faute à quoi ?
10 Les EIDD, un outil d'évaluation et de gestion des risques ?
10 Quelle acceptabilité au niveau international ?

11 **Recommandations**
11 Améliorer les outils d'évaluation
11 Améliorer la définition des termes de référence de l'étude
12 Favoriser et assurer la pérennité du dialogue avec l'ensemble des parties concernées
13 Intégrer les EIDD dans le processus politique
14 Faire des EIDD un outil de gouvernance mondiale

15 **Résumé des interventions**
15 La démarche européenne des études d'impact sur la durabilité
15 L'approche nord-américaine : présentation des études réalisées dans le cadre de l'ALÉNA
16 L'étude d'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne
17 L'étude d'impact des Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique
19 Retours d'expériences élargies sur les études d'impact
20 Table ronde « Leçons à tirer des analyses de cas présentées »

23 Liste des sigles utilisés
25 Liste des participants

Présentation générale du séminaire

Soucieuse de mettre en cohérence ses politiques commerciales, environnementales et sociales, et à la demande de la société civile, la Commission européenne s'est engagée depuis 1999 dans une réflexion ambitieuse sur l'évaluation des impacts des accords commerciaux bi- et multilatéraux sur le développement durable. Dans le domaine des études d'impacts, cette initiative est considérée comme pionnière. Les études d'impacts sur le développement durable (EIDD) reposent sur une approche intégrée visant à identifier l'ensemble des impacts économiques, environnementaux et sociaux des négociations commerciales. Elles impliquent un important travail d'investigation et de recherche. Les EIDD peuvent constituer un outil clé d'aide à la décision pour les négociateurs chargés de promouvoir une politique commerciale « plus durable ». En lançant un programme sur les EIDD, la Commission européenne a souhaité ainsi répondre au défi de l'amélioration de la gouvernance mondiale, qui consiste à remettre les règles commerciales au service du développement durable.

La mise en œuvre du programme d'EIDD représente néanmoins une entreprise complexe tant sur le processus que sur le fond. Les difficultés techniques et méthodologiques sont multiples. Cependant, plus de cinq années après le lancement de la première étude, certains restent interrogateurs quant à la gouvernance de ces études (comment sont définis les termes de références ? par qui ? Dans quelle mesure les parties prenantes concernées sont-elles impliquées en Europe et dans les pays partenaires ?) et à leur influence dans les négociations de l'Union européenne avec ses pays partenaires et dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (quelle est l'utilité des EIDD pour les négociateurs européens ? dans quelle mesure s'approprient-ils ces études ? Comment assurer la prise en compte des résultats dans les négociations ?).

Autant de questions qui, face à la complexité du sujet et aux enjeux de cohérence interne des politiques communautaires et de gouvernance mondiale, nécessitent un dialogue ouvert, transparent, tenant compte des points de vue des différents acteurs engagés dans ce débat, ainsi qu'un échange d'expériences avec des initiatives similaires dans d'autres pays ou d'autres organisations. Un dialogue et un retour d'expériences auquel souhaitait contribuer ce séminaire.

Organisé le 14 avril 2005 par le GRET, en partenariat avec le ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD), le séminaire a réuni près de 80 experts impliqués dans la problématique des études d'impacts et du développement durable provenant des ministères des États-membres et de la France, des organisations internationales, des instituts de recherche, des ONG et du secteur privé.

Cette publication, réalisée avec le soutien du MEDD, est une synthèse des débats qui ont animé le séminaire. Elle résume les principales interventions, reprend les questions débattues et présente des recommandations formulées dans les interventions et les discussions, visant à améliorer l'intégration des résultats des études d'impact dans le contenu des accords commerciaux.

Les questions débattues

Le séminaire a permis des échanges ouverts sur les limites mais aussi sur les succès et les défis des études d'impact sur le développement durable. De façon générale, l'ensemble des participants s'est accordé pour dire que, depuis leur lancement, les EIDD avaient permis de construire un forum d'échange entre les différentes parties prenantes sur les enjeux des négociations commerciales et du développement durable. Au cours du séminaire, les attentes des pays partenaires vis-à-vis des EIDD ont été aussi clairement exprimées, divergeant pour la plupart des discours habituels entendus de la part de certains pays, qui considèrent les EIDD comme une nouvelle arme protectionniste de l'Union européenne. Enfin, les participants étaient unanimes pour dire que l'influence des EIDD sur les négociations était encore minime. En revanche, ce constat est justifié différemment selon les acteurs.

Les EIDD, un outil de dialogue entre les parties prenantes

L'instauration d'un dialogue entre les parties prenantes sur les EIDD est le résultat des différents processus mis en place pour faciliter la consultation, la participation et la sensibilisation du public. Comme l'a rappelé Clive George, dans le cas des EIDD, les parties prenantes peuvent être celles qui sont potentiellement affectées par la mise en œuvre d'un accord, et/ou celles qui sont impliquées dans la formulation de politiques ou de mesures d'accompagnement associées à l'accord. D'après les différentes interventions, le dialogue doit réunir les acteurs suivants, au niveau de l'Union européenne et des pays partenaires : les négociateurs en charge des questions commerciales, les représentants des gouvernements nationaux, les parlementaires, les consultants, les représentants de la société civile (secteur privé, ONG environnementalistes, groupes de consommateurs, etc.).

— Un dialogue consolidé avec la société civile en Europe

Depuis le lancement des EIDD, la Commission européenne a fait de la consultation de la société civile une de ses priorités. Le résultat est jugé positif par la Commission européenne, ainsi que par les représentants de la société civile. Le processus de consultation permet une discussion informée plutôt qu'un débat idéologique. Dans le cadre de l'évaluation des effets environnementaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la consultation ou la participation des parties prenantes aux études qui est également privilégiée, offre des résultats semblables, comme l'a démontré Scott Vaughan.

— Une sensibilisation accrue des parties prenantes des pays partenaires

La consultation des acteurs dans les pays partenaires est un processus plus récent. Pour des raisons financières, institutionnelles ou culturelles, la place accordée à l'échange avec les parties prenantes a beaucoup évolué depuis le lancement des EIDD sur les négociations d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux. Dans le cadre d'une révision de la méthodologie, il est apparu nécessaire d'accorder une plus grande place à la consultation locale dans les pays tiers. Ainsi, pour l'étude sur les accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), une consultation a eu lieu dans chacune des régions (pendant la première ou la deuxième phase), permettant une sensibilisation sur les APE et l'ini-

tiation d'un débat sur les EIDD. Dans le cadre de l'étude sur la zone de libre-échange Euro-méditerranée, des consultations régionales ciblées (économique, environnement, social) sont privilégiées. Selon les consultants en charge de ces études, les consultations locales apportent généralement une valeur ajoutée non négligeable.

Comme l'a également souligné Vera Weick, l'approche multi-acteurs est également favorisée dans le cadre des études d'impact intégré coordonnées par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Des consultations sont organisées lors des phases de collecte des données et de restitution des résultats.

— Mais des limites à prendre en compte

La question de la participation du public dans les processus décisionnels occupe une place de plus en plus importante. La priorité accordée à la consultation dans les EIDD en témoigne. Néanmoins, il ressort des interventions que les diverses études d'impact initiées par la Commission européenne, le PNUE, l'Agence française de développement (AFD) ou la Commission pour la coopération environnementale (CCE), chargée d'évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA, se heurtent toutes à certaines limites. Les capacités de mobilisation et d'organisation de toutes les parties prenantes sont parfois insuffisantes pour réagir aux études ou donner des avis sur des questions techniques ou méthodologiques. C'est également l'analyse faite par Karima Broche dans sa présentation sur l'étude d'impact social participative. En particulier, la société civile au sein de l'Union européenne, qui est sollicitée régulièrement à l'occasion de la publication de résultats des études, manque généralement de capacités humaines et financières pour réagir de façon précise et constructive.

En outre, la participation du public n'est pas une fin en soi. Elle a pour finalité d'orienter la prise de décision. Les contributions des différentes parties prenantes doivent être intégrées dans les études. De nombreux efforts ont été fournis par la Commission pour le processus de consultation. Cependant, d'après Clive George, il semblerait que la question de l'intégration opérationnelle de ces contributions dans les études n'ait pas été totalement anticipée par la Commission. Face au « succès » de ces consultations, cette question ne semble pas totalement résolue.

●● Les attentes des pays partenaires vis-à-vis des EIDD

Les EIDD initiées par la Commission européenne sont souvent considérées par les pays partenaires comme un nouvel outil de protectionnisme. Certains se réfugiant derrière cet argument refusent l'idée même de l'utilisation de cet outil au niveau multilatéral. Les interventions de représentants des pays ACP ont permis d'apporter un autre éclairage.

— Montrer la viabilité des accords commerciaux : cas des pays ACP

Les accords de partenariat économique institués par l'accord de Cotonou (2000) définissent les nouvelles relations commerciales entre l'Union européenne et les pays ACP. En vertu du calendrier défini dans l'accord de Cotonou, les négociations sont supposées se dérouler de 2002 à 2007. La mise en œuvre doit intervenir entre 2008 et 2020. Comme l'a souligné Junior Lodge, les pays ACP, qui sont sous la contrainte des institutions financières internationales, sont préoccupés par les impacts potentiels des APE sur leur économie, compte tenu des coûts d'ajustement nécessaires pour développer de nouvelles infrastructures et pour la mise aux normes. Alpha Yaya Sow a insisté sur le fait que les EIDD doivent permettre de prouver la viabilité de ces accords au regard des priorités en matière de développement durable (lutte contre la pauvreté, accès aux biens et services essentiels, etc.).

— Un outil d'aide à la décision ?

Les EIDD permettent de souligner la fragilité des régions et la spécificité des enjeux de développement durable. À travers ces études, des *benchmarks* peuvent ainsi être développés sur une série d'enjeux. En outre, les EIDD permettent d'identifier des secteurs sensibles qui nécessitent des mesures d'accompagnement particulières mais également des opportunités commerciales à saisir. Les EIDD peuvent donc représenter un outil d'aide à la décision utile.

— Un instrument de coopération ?

Pour les acteurs du développement, les EIDD comportent une dimension nouvelle : elles ont vocation à créer un espace politique entre les stratégies de développement et le commerce. Comme l'a souligné l'économiste du développement, Denis Requier-Desjardins, elles offrent un cadre de réflexion innovant sur les politiques de développement. Elles permettent de définir des mesures de sauvegarde pour certains secteurs qui nécessitent un traitement spécial et différencié. À cet égard, il apparaît essentiel selon les négociateurs des pays ACP présents au séminaire, que ces mesures s'inscrivent dans les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays.

Faible influence des EIDD sur les négociations : la faute à quoi ?

Plus de cinq années après leur lancement, les EIDD tardent à entrer dans leur phase opérationnelle et demeurent le plus souvent un exercice académique. Plusieurs raisons ont été évoquées lors des différentes interventions pour expliquer cette lenteur : résultats peu robustes, contraintes liées au calendrier de négociation ou problèmes de gouvernance interne aux institutions européennes.

— Des résultats peu robustes pour guider la décision ?

Selon certains, les résultats sont relativement généraux pour être utilisés par les négociateurs. Ils manquent de robustesse, et notamment d'analyses quantitatives. Cet état de fait s'explique par des contraintes à la fois techniques et méthodologiques liées à la portée des EIDD et à l'évaluation des mesures commerciales. En l'occurrence, l'absence de données chiffrées et fiables, sur une longue durée, rend difficile la modélisation. Ceci est particulièrement problématique dans le cas de l'évaluation des impacts environnementaux. De plus, la modélisation économétrique n'est pas toujours adaptée pour quantifier les effets de mesures commerciales autres que tarifaires (normes techniques, règles d'origine, droits de propriété intellectuelle, investissement, etc.). En outre, les intervenants ont constaté que les liens de causalité entre des effets spécifiques et l'application d'une mesure commerciale étaient souvent difficiles à établir, d'autres accords commerciaux et/ou mesures domestiques étant également susceptibles d'avoir des impacts. Enfin, la finesse des résultats dépend aussi du niveau d'analyse choisi. Les EIDD visent à évaluer des impacts sur une région (Caraïbes, Afrique de l'Ouest, Pacifique, pays du Golf, pays du bassin méditerranéen), voire sur un pays (Chili). L'approche macro-économique ainsi privilégiée implique une agrégation des données. Par conséquent, les résultats obtenus demeurent relativement généraux.

— Des contraintes de calendrier de négociation ?

Une difficulté inhérente aux études d'impact *ex-ante* réside dans le choix des hypothèses/scénarios. Celui-ci est supposé refléter le mandat de négociation. Or, la plupart du temps, ce choix intervient alors que le mandat n'est pas complètement arrêté. Par conséquent, la fiabilité des ré-

sultats variera en fonction des changements intervenus dans le mandat de négociation. Pour palier le degré d'incertitude lié à l'agenda de négociation, il est nécessaire de bien cerner les enjeux en cours.

— Un déficit d'appropriation par les négociateurs ?

Enfin, certains estiment que les conditions de l'appropriation par les négociateurs ne sont pas réunies. Les négociateurs, qui sont les principaux destinataires de ces études, demeurent souvent exogènes au processus. Une plus grande implication de leur part dans les discussions sur les méthodologies et sur les conclusions serait nécessaire, tout en préservant l'indépendance des consultants.

— Un manque d'engagement politique à haut niveau ?

Au sein de l'Union européenne, les États-membres ainsi que le Parlement européen restent globalement peu impliqués dans les EIDD. Les États-membres, qui confient à la Commission européenne un mandat de négociation, n'ont pas de moyen de suivi et de contrôle sur EIDD. Le groupe d'experts informel des États-membres établi à l'initiative de la France, n'a pas de mandat politique sur la définition des termes de référence et l'utilisation des résultats des études.

Les EIDD, un outil d'évaluation et de gestion des risques ?

De l'expérience de l'Agence française de développement sur les évaluations environnementales, des enseignements peuvent être tirés concernant les EIDD menées dans le cadre des négociations commerciales. Au sein de l'AFD, les évaluations environnementales sont utilisées principalement comme outil de gestion des risques naturels, anthropiques, et surtout financiers. Ce faisant, elles permettent d'identifier des impacts potentiels négatifs, et ainsi d'anticiper certains coûts. L'efficacité des projets s'en trouve améliorée. Ce raisonnement peut s'appliquer dans le cas des EIDD. Les EIDD permettent en effet d'identifier des risques liés à un changement de politique commerciale (risque sur l'environnement, sur les populations, etc.) et des mesures pour palier ces risques, à travers les mesures d'accompagnement.

Quelle acceptabilité au niveau international ?

En ce qui concerne l'acceptabilité des EIDD dans les négociations commerciales multilatérales, les intervenants demeurent prudents. La légitimité des EIDD à l'OMC repose principalement sur leur acceptation par les pays en développement. En d'autres termes, cela dépend de la capacité de l'Union européenne et d'autres pays ou organisations menant des études d'impact *ex-ante*, à convaincre les pays en développement de leur utilité dans les négociations.

Recommandations

Au cours du séminaire, plusieurs recommandations ont été formulées. Ces recommandations sont d'ordre à la fois méthodologique, institutionnel et politique. Elles concernent l'amélioration des outils d'évaluation et du processus d'élaboration des termes de référence des études, la façon de favoriser et de pérenniser le dialogue avec l'ensemble des parties concernées, la façon d'intégrer les EIDD dans le processus de décision, et enfin, les moyens pour faire des EIDD un outil de gouvernance mondiale.

Améliorer les outils d'évaluation

Afin de donner plus de robustesse à la démarche et aux résultats, plusieurs pistes sont envisagées.

- *Utilisation du guide sur les études d'impact sur le développement durable produit par la Commission européenne (« Draft handbook for sustainability impact assessment ») :* ce guide fournit une description générale des EIDD, leurs principaux fondements et mécanismes et identifie des questions clés qui requièrent une attention particulière des consultants chargés des EIDD ainsi que des décideurs impliqués dans le processus.
- *Développement, sur le long terme, d'outils méthodologiques plus performants :* des améliorations méthodologiques sont nécessaires en ce qui concerne la collection de données fiables et l'accès à ces données, les évaluations environnementales et sociales, la compréhension des liens de causalité entre les mesures commerciales et les impacts sur les trois piliers du développement durable, l'interaction entre les accords commerciaux internationaux et régionaux, ou encore l'intégration des résultats des EIDD dans l'élaboration des politiques. Ce travail pourrait être mené en liaison avec la Direction générale de la Recherche de la Commission dans le cadre du sixième et de son futur septième programme-cadre de recherche, avec des organismes de recherche tels le CEPII[1] (adaptation des modèles d'équilibre général à la problématique des EIDD), avec Eurostat, les bureaux des statistiques des pays partenaires et des organismes internationaux tels le PNUE par le biais de sa base de données « World Conservation Monitoring Centre » (collecte des données).
- *Mobilisation des universitaires et des chercheurs*, dans le cadre d'un comité scientifique : ce comité pourrait être créé sous l'égide du Commissaire au Commerce.

Améliorer la définition des termes de référence de l'étude

Plusieurs critiques ont été formulées concernant la définition des termes de référence de l'étude, y compris le choix des scénarios. Des améliorations nécessitent d'être effectuées aussi bien sur le processus (qui définit les termes de référence? Quelles sont les ressources affectées pour une étude de qualité?) que sur la portée des études (quels éléments devraient être mieux pris en compte?). *In fine*, il s'agit de rechercher conjointement la finesse de l'analyse et le degré d'agrégation nécessaire.

---

[1] *Centre d'études prospectives et d'informations internationales.*

— Qui définit les termes de référence ?

Il apparaît important de clarifier le rôle des acteurs quant à la définition des termes de référence. En particulier, il s'agit de savoir si les autres Directions générales de la Commission, les États-membres et le Parlement européen doivent être impliqués aux côtés de la Direction générale du Commerce dans l'élaboration de ces termes de référence, et le cas échéant, dans quelle mesure ? En ce qui concerne spécifiquement le choix des scénarios, il s'agit de retenir une définition précise et adaptée du ou des scénarios, partagée par la majorité des acteurs (négociateurs, société civile, consultants, institutions européennes, etc.). Ce choix comporte une dimension stratégique forte puisque des scénarios retenus dépendra un ensemble d'impacts et de mesures d'accompagnement.

— Portée des EIDD : quels éléments à prendre en compte ?

Les propositions formulées concernent à la fois le champ géographique des EIDD mais également la nature des impacts à évaluer. Concernant le champ géographique, il est essentiel de raisonner par pays, lorsque ceux-ci sont engagés dans des accord multiples, et par zones ou régions si nécessaire. Des analyses micro-économiques peuvent s'avérer nécessaires dans certains cas.

Parmi les éléments à considérer dans les termes de référence, il s'agit :

- de veiller à une analyse précise des indicateurs d'impact social, en particulier aux conséquences de la libéralisation sur la modification des structures d'actifs ;
- d'intégrer les externalités des accords commerciaux, telles que les effets sur les procédures douanières ou sur le processus de normalisation interne ;
- de prendre en compte les impacts sur les capacités politiques et institutionnelles d'un gouvernement à pouvoir mettre en œuvre les mesures d'accompagnement : parmi les études réalisées, certaines ont constaté qu'en l'absence de législations nationales appropriées, les impacts des accords commerciaux sur l'environnement, l'économique ou le social, pourraient être négatifs. Par conséquent, il apparaît essentiel de pouvoir évaluer en amont les capacités institutionnelles et politiques des pays partenaires à appliquer ces législations. Cela rejoint la question de progressivité soulevée dans l'exposé du représentant de l'AFD. Il s'agit d'apprécier les capacités des pays à faire appliquer ces législations par leurs acteurs économiques.

— Quelles ressources ?

La réalisation d'une étude de qualité dépend en grande partie des ressources financières affectées pour ce faire. La finesse des résultats dépend notamment de l'accès à des données fiables. Des enquêtes de terrain s'avèrent essentielles dans certains cas pour palier ce manque de données et nécessitent des ressources additionnelles en conséquence. Comme l'a souligné la représentante du PNUE, davantage de financement serait utile pour les activités de suivi et de renforcement des capacités dans le domaine de la formulation et mise en œuvre des politiques.

Favoriser et assurer la pérennité du dialogue avec l'ensemble des parties concernées

La construction d'un dialogue avec l'ensemble des parties concernées est considéré comme un acquis important des EIDD. Néanmoins, des améliorations restent à faire par rapport au dialogue :

- *avec la société civile* : il s'agit de soutenir un niveau d'expertise important et durable ;

- *avec les pays partenaires, en particulier les pays en développement* : la sensibilisation des représentants de ces pays ainsi que leur association au déroulement du processus devraient être renforcées, grâce notamment à l'organisation de séminaires locaux. Cela devrait s'inscrire dans un cadre de réflexion en amont sur les préférences collectives ;
- *avec les organisations internationales (PNUE, PNUD, etc.)* : une collaboration sur la méthodologie d'évaluation et la compréhension des mécanismes locaux pourrait être fructueuse dans ce domaine.

Intégrer les EIDD dans le processus politique

— En identifiant les conditions d'une appropriation des EIDD par les négociateurs

Les EIDD sont aujourd'hui un outil intéressant et utile même s'il peut être amélioré en termes de robustesse et de quantification des résultats. L'amélioration méthodologique qui peut être réalisée ne suffira pas. Des problèmes de gestion des calendriers et de volonté politique doivent également être résolus :

- les EIDD sont souvent réalisées postérieurement à la négociation. Pour qu'elles puissent être utilisées au cours de la négociation de l'accord commercial, il est important qu'elles soient disponibles au moment de la négociation et que les hypothèses des scénarios correspondent aux termes de négociation. Cependant, étant donné la durée nécessaire à la réalisation des EIDD et afin qu'elles soient disponibles lors de la négociation, ces études doivent commencer beaucoup plus tôt, c'est-à-dire avant que le mandat de négociation de l'accord soit défini. Cependant, on s'expose de cette façon au fait qu'elle ne corresponde plus aux termes de la négociation. Il serait ainsi utile de faire évoluer la méthodologie vers un cadre plus souple qui rendrait possible la modification des hypothèses et donc l'évolution des scénarios en cours de négociation, afin de répondre au plus près aux besoins des négociateurs ;
- les négociateurs commerciaux sont formés à la négociation commerciale et son orientation en fonction des intérêts économiques du commerce international. Une meilleure prise en compte des résultats des EIDD passe par une plus grande implication de ces négociateurs afin qu'ils s'approprient l'intérêt de la démarche. Elle passe aussi par un questionnement sur l'objectif politique de l'EIDD s'il s'agit d'aider à la réorientation de la négociation elle-même ou à l'élaboration de politiques d'accompagnement, ces deux objectifs n'étant bien entendu pas exclusifs (cf. ci-dessous).

— En déterminant les finalités de l'étude

À l'origine, les EIDD ont été conçues comme un moyen d'assister les décideurs politiques dans la conduite des négociations, de façon à ce que les accords commerciaux contribuent au développement durable. De façon plus précise, se pose la question aujourd'hui de la finalité des études : ont-elles pour objectif de modifier réellement les termes de négociation et/ou visent-elles à inciter les pays à mettre en œuvre des politiques d'accompagnement, incluant des mesures de sauvegarde et d'assistance technique, tout en identifiant des coûts d'ajustement ?

Le choix relatif à la finalité des études a de larges implications en termes de responsabilité par rapport à la mise en œuvre de politiques commerciales respectueuses des priorités de développement durable des pays partenaires. Si les EIDD ne visent finalement qu'à identifier des mesures d'accompagnement, les responsabilités sont ainsi transférées des négociateurs européens vers les politiques de coopération, et surtout vers les gouvernements des pays tiers qui doivent

supporter les coûts d'ajustement, afin que les impacts négatifs sur le développement durable soient minimisés, et que les impacts positifs soient maximisés.

— En élaborant, à toutes les étapes, un processus institutionnel clair et efficace

Plusieurs critiques ont été formulées concernant la gouvernance des EIDD au niveau communautaire. La Commission européenne apparaît comme le principal pilote et les autres institutions européennes (Parlement, Conseil européen) apparaissent sous-impliquées, dans la définition des termes de références ou bien dans le contrôle et le suivi des résultats des études. Par conséquent, le processus institutionnel au sein de l'Union européenne devrait être clarifié et amélioré :

- au sein de la Commission, il devrait être fondé sur des équipes inter-Directions (commerce, développement, environnement, recherche) plus soudées ;
- le processus de consultation devrait renforcer de façon substantielle le rôle des États-membres, dans le cadre du groupe d'experts commerce-environnement, ainsi que le rôle du Parlement européen (Comité sur le commerce international) ;
- une diffusion large des résultats devrait être assurée, tant au sein de la Commission, du Conseil européen (Conseil des Affaires générales et Comité 133), du Parlement européen, que de la société civile, des organismes internationaux et des pays partenaires.

Faire des EIDD un outil de gouvernance mondiale

Au sein de l'Union européenne, les EIDD doivent être un élément de cohérence des politiques communautaires, et de reconnaissance de la politique de développement durable. Dans sa Stratégie sur le développement durable, l'Union européenne se fixe comme objectifs de résoudre les problèmes tels que le changement climatique, la pression sur les ressources naturelles, la pauvreté et la lutte contre les exclusions, etc. Parmi les études réalisées, certaines mettent en avant par exemple des impacts négatifs sur l'environnement (aggravation de la pollution, surexploitation des ressources naturelles). Par conséquent, les EIDD doivent être utilisées comme un moyen de rendre cohérents les engagements sur le développement durable pris par l'Union européenne au niveau communautaire et au niveau international.

Au sein des organisations internationales, et à l'OMC en particulier, les EIDD devraient être promues comme un outil d'évaluation et d'ajustement des politiques, favorisant une ouverture vers le développement durable. Au sein de l'OMC, le mécanisme d'examen des politiques commerciales constituerait un forum approprié pour traiter de l'étude des impacts sur le développement durable découlant des accords commerciaux multilatéraux.

Résumé des interventions

La démarche européenne des études d'impact sur la durabilité

Eric Peters, Commission européenne

La première session était consacrée à la présentation générale de la problématique des études d'impact. Dans son intervention, Eric Peters a rappelé les fondements de l'approche européenne sur les EIDD, leur émergence et leur cadre méthodologique. Il a offert un panorama général des études réalisées ou en cours, et des principaux résultats. Enfin, il a identifié plusieurs défis qui nécessitent d'être relevés.

Eric Peters a rappelé que les EIDD présentaient trois caractères importants. En premier lieu, les EIDD sont un outil de recherche permettant d'évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux et d'identifier des politiques complémentaires à mettre en œuvre. En deuxième lieu, elles représentent un processus indispensable afin de créer un forum crédible pour des discussions de fond. Ce forum doit réunir l'ensemble des parties prenantes au débat : les négociateurs européens en charge du commerce et les États-membres, les consultants, les organisations de la société civile et le secteur privé, ainsi que les pays partenaires. Enfin, les EIDD ont vocation à orienter les politiques, à travers l'identification d'un ensemble de mesures et l'ajustement des positions de négociation.

En ce qui concerne les résultats généraux des études, Eric Peters a relevé parmi les points positifs, une meilleure compréhension des effets du commerce et la mise en place d'un débat de fond constructif avec les organisations de la société civile, bien que celles-ci n'aient pas toujours les capacités humaines et financières pour réagir sur les études en temps voulu. Il a rappelé les difficultés méthodologiques et techniques (portée des EIDD, identification des liens de causalité entre les mesures commerciales en négociation et les impacts sur le développement durable) tout en insistant sur la nécessité de mener des études à la fois générales et sectorielles. Quant à l'intégration des résultats des EIDD dans les négociations, le représentant de la Commission européenne a insisté sur le fait qu'elle dépendait en grande partie du niveau de détail et de la robustesse des résultats identifiés, mais également des efforts de coordination mis en œuvre pour y parvenir. Il a souligné que des investissements étaient néanmoins nécessaires pour qu'il y ait de réels bénéfices politiques.

Enfin, trois enjeux majeurs ont été identifiés pour la suite du programme et des négociations : i) améliorer les outils et les évaluations ; ii) développer le dialogue politique avec les pays partenaires ; iii) assurer que les EIDD impliquent de réels changements concernant l'intégration des résultats dans l'agenda de négociation, l'association des États-membres et des parlementaires et les liens avec l'agenda international.

L'approche nord-américaine : présentation des études réalisées dans le cadre de l'ALÉNA

Scott Vaughan, Organisation des États américains

L'exposé sur l'expérience de l'ALÉNA en matière d'études d'impact visait à apporter un éclairage différent sur les méthodologies employées et sur la prise en compte des résultats dans la formulation des politiques.

Scott Vaughan a présenté les contextes institutionnel et économique dans lesquels ont émergé les études d'impact environnemental *ex-post*. Ces études ont été lancées suite à la signature de l'accord de libre-échange nord-américain (1992) et de ses accords-cadres sur l'environnement[2] et le travail (1993). Une Commission sur la coopération environnementale a été créée dans le cadre de l'ANACDE, afin d'évaluer les effets *ex-post* environnementaux de l'ALÉNA. Constatant une augmentation des échanges commerciaux et des investissements au sein de la zone de libre-échange, il apparaissait important de savoir dans quelle mesure l'ALÉNA avait contribué à ces évolutions. Concernant la méthodologie employée, il a rappelé que ces études visaient à tester un certain nombre d'hypothèses, parmi lesquelles, le lien entre l'ALÉNA et le niveau des réglementations (abaissement ou renforcement du niveau de réglementation ?), la création de « paradis pour les pollueurs » (« pollution havens »), ou l'augmentation de l'utilisation de biens et services sains pour l'environnement.

La CCE a choisi de privilégier une approche sectorielle. La réalisation des études d'impacts soulève plusieurs enjeux, dont certains sont communs aux EIDD lancées par la Commission européenne : manque de données disponibles et fiables, des modèles économiques peu adaptés pour inclure les mesures non tarifaires et les mesures liées à l'investissement, importance de la participation du public. Il a également souligné les contraintes posées, d'une part, par l'approche *ex-post* (qui implique des questions de recherche spécifiques), et d'autre part, par l'approche *ex-ante* (qui suppose une problématique initiale large, nécessitant d'être affinée au fur et à mesure).

Plus d'une trentaine d'études sectorielles (agriculture, industrie, énergie, déchets, etc.) ont été réalisées par des groupes non gouvernementaux, associant le milieu de la recherche et les ONG. Scott Vaughan a souligné le caractère innovant de cette démarche qui fait le lien entre la recherche et les ONG, et les bénéfices mutuels engendrés en termes de partage d'expérience et de structuration de l'expertise.

Il ressort de ces études qu'à l'exception du Canada dont les importations de déchets dangereux ont augmenté de 400 %, aucune corrélation entre l'ALÉNA et la création de « paradis des pollueurs » n'a pu être démontrée. Scott Vaughan a néanmoins souligné la difficulté d'évaluer les effets d'échelle engendrés par l'ALÉNA dans le cas des transports et de l'agriculture. En conclusion, il a rappelé l'utilité des études sectorielles et la forte participation du public dans le processus (symposium, consultations, etc.) mais également l'approche manichéenne des décideurs, qui recherchent souvent, dans ces études, des réponses positives ou négatives relativement tranchées.

L'étude d'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne

Clive George, IDPM-Université de Manchester

Clive George, de l'Université de Manchester-IDPM, a rappelé les principaux éléments contextuels, méthodologiques, ainsi que les résultats attendus de l'étude d'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne (ZLEEM). Parmi les EIDD lancées par la Commission européenne, cette étude est la plus récente. Elle a été initiée en 2004. À la différence des autres études, elle est financée par EuropAid. Un lien direct est ainsi établi avec le programme d'assistance technique de l'Union européenne.

Le processus de l'EIDD ainsi que les outils analytiques restent identiques (évaluation préliminaire, évaluation détaillée, évaluation finale, d'une part, et utilisation de modèles économiques, chaîne

---

[2] *Il s'agit plus précisément de l'ANACDE, l'accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.*

de causalité, évaluation de l'importance, d'autre part). Mais la méthodologie employée diffère des autres études d'impact sur l'OMC, réalisées également par l'Université de Manchester. Parmi les adaptations effectuées, Clive George a souligné la mise en place d'un comité consultatif composé d'experts régionaux hors-UE et de représentants de la société civile (Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée, Forum de recherche économique pour les pays arabes et la Turquie, Amis de la Terre et du PNUE). Plusieurs consultations régionales sont également menées avec différents acteurs concernés, notamment ceux directement affectés par l'établissement de la zone de libre-échange et impliqués dans l'élaboration des politiques ou mesures d'accompagnement associées à la mise en œuvre (gouvernements nationaux, États-membres de l'Union européenne, société civile, experts régionaux).

En conclusion, Clive George a présenté les résultats escomptés de l'étude, qui doit s'achever en 2007. D'après lui, l'influence des résultats sur les négociations en cours sera limitée. En revanche, l'EIDD devrait être bénéfique pour la définition de programmes d'assistance technique par l'Union européenne. Enfin, elle devrait permettre d'identifier des domaines prioritaires nécessitant davantage de recherche par, et dans les pays partenaires.

L'étude d'impact des Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique

— **Présentation de l'étude :** Bénédicte Hermelin et Jochen Krimphoff, Consortium PricewaterhouseCoopers

L'étude d'impact des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique a été présentée en deux temps : présentation générale des phases 1 et 2 par Jochen Krimphoff, et présentation par Bénédicte Hermelin de l'étude sectorielle sur l'agroalimentaire en Afrique de l'Ouest, réalisée lors de la deuxième phase.

Jochen Krimphoff a rappelé les principes clés des APE ainsi que le calendrier des négociations jusqu'à la mise en œuvre des accords prévue en 2008. Après avoir présenté les objectifs de l'étude d'impact, il a souligné les résultats majeurs de la première phase, à savoir la sensibilisation des parties prenantes (notamment par des consultations régionales), l'identification des priorités pour l'EIDD au niveau des pays ACP, ainsi que la réalisation de deux études pilotes régionales (Caraïbes, Afrique de l'Ouest) et la définition de secteurs prioritaires.

Concernant l'étude sectorielle sur l'agroalimentaire, Bénédicte Hermelin a souligné en introduction la place importante de l'agriculture dans les pays d'Afrique de l'Ouest (contribution au PIB et nombre d'emplois dans l'agriculture). Pour cette étude, quatre sous-secteurs ont été retenus (fruits et légumes, céréales, viande, textile). Les enjeux soulevés par les APE sont différents selon les secteurs. Dans le cas des textiles, il s'agit d'une problématique d'accès au marché européen ; les secteurs des céréales et de la viande sont quant à eux concernés par la concurrence des produits européens sur les marchés européens. Les fruits et légumes sont concernés par les deux enjeux. Pour cette étude, deux scénarios ont été choisis : un scénario de référence (situation actuelle sans APE) et scénario APE (création d'une zone de libre-échange dans la CEDEAO[3], mise en place d'une zone de libre-échange UE-CEDEAO).

---

[3] *Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.*

Les résultats de l'EIDD mettent en avant des impacts négatifs (économie, social, budget), excepté pour l'intégration régionale qui devrait bénéficier des APE. Quant aux impacts environnementaux, il est difficile de les évaluer précisément car, selon Bénédicte Hermelin, ils dépendront fortement des stratégies paysannes qui seront mises en place. Des enquêtes sur le terrain seraient nécessaires pour comprendre comment les producteurs pourraient réagir à l'ouverture des marchés africains.

En conclusion, Bénédicte Hermelin a souligné l'importance des EIDD comme outil de sensibilisation et de dialogue avec les parties prenantes de toutes les régions concernées, d'une part, et la nécessité d'avoir des scénarios précis et partagés par tous les acteurs, d'autre part. Concernant ce dernier point, elle considère que la question de la gouvernance (qui définit les scénarios de référence ? quand et comment ?) reste posée.

— Point de vue de la DG Commerce : Paul Bonnefoy

Réagissant à la présentation précédente, Paul Bonnefoy répondait à la question « quelle utilisation de l'étude d'impact dans les négociations ? ».

Paul Bonnefoy partage le point de vue selon lequel l'EIDD constitue un instrument de dialogue avec la société civile, permettant d'améliorer les termes du débat. En revanche, le représentant de la DG Commerce était plus réservé sur l'influence de cette étude sur les négociations. Selon lui, l'utilisation de l'EIDD dépend du niveau de précision des résultats (existence de résultats détaillés et robustes) et du calendrier de négociation (lancement des négociations sectorielles). Or, il estime qu'aujourd'hui les analyses quantitatives économiques manquent. De plus, les négociations sectorielles sur le fond n'ont pas encore démarré en raison des discussions préparatoires plus longues que prévu. Néanmoins, par rapport aux autres EIDD, le calendrier des négociations coïncide à peu près avec le déroulement de l'étude.

— Point de vue d'un négociateur de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest : Alpha Yaya Sow

Dans son intervention, Alpha Yaya Sow a fait part des attentes de la CEDEAO vis-à-vis des études d'impact.

Pour le représentant de la CEDEAO, les EIDD doivent permettre de prouver la viabilité des APE, par rapport aux priorités des pays et sous-régions. Ces priorités sont principalement la lutte contre la pauvreté, les objectifs du Millénaire, la stabilité politique et la réduction des coûts d'ajustement. Les EIDD peuvent ainsi être très utiles comme outil d'aide à la décision pour identifier des opportunités commerciales et des produits sensibles. Elles doivent également permettre de définir des mesures de sauvegarde pour certains secteurs nécessitant un traitement spécial et différencié. À cet égard, il est important qu'un lien soit fait avec les stratégies de lutte contre la pauvreté. De telles mesures peuvent inclure, par exemple, une assistance financière.

Enfin, en réaction à la présentation de l'étude sectorielle sur l'agroalimentaire, Alpha Yaya Sow a fait remarquer que si les impacts étaient *a priori* positifs, les coûts d'ajustement n'en étaient pas moins importants. Des investissements sont effectivement nécessaires pour mettre à niveau les économies des pays et augmenter la compétitivité (développement des infrastructures, élaboration de réglementations communes). La question du financement de ces coûts est donc posée.

Retours d'expériences élargies sur les études d'impact

— Secteur de l'aide au développement :
Jean-Yves Grosclaude, Agence française de développement

Jean-Yves Grosclaude a présenté l'approche générale de l'Agence française de développement en matière d'évaluation environnementale.

Au sein de l'AFD, l'évaluation environnementale (EE) est guidée par plusieurs objectifs à la fois généraux et spécifiques aux pays en développement. De façon générale, l'EE vise à choisir de façon éclairée une option de projet, de localisation et de technologie qui soit optimale du point de vue de l'environnement. Concernant les pays en développement, les objectifs poursuivis sont notamment d'incorporer dans l'action de développement les mesures d'atténuation appropriées, mais également de définir des problèmes environnementaux critiques qui exigent une surveillance accrue. En outre, l'évaluation doit permettre d'apprécier les capacités des entreprises locales à atteindre les normes environnementales (notion de progressivité).

Selon Jean-Yves Grosclaude, les évaluations environnementales sont utilisées par l'AFD principalement comme outil de gestion des risques naturels, anthropiques et surtout financiers (liés aux pollutions, à l'hygiène et à la sécurité, etc.). En outre, elles permettent d'internaliser les coûts (éviter les mesures de compensation) et d'améliorer l'efficacité des projets en anticipant certains coûts (économie de matières brutes, gestion des déchets, etc.). Sur le plan méthodologique, les projets sont évalués en tenant compte des facteurs suivants : type de projet (risques environnementaux inhérents), emplacement (proximité de zones sensibles), sensibilité (notion d'irréversibilité) et échelle (ampleur des problèmes environnementaux et sociaux).

Jean-Yves Grosclaude a conclu en soulignant que l'AFD est passée d'une approche « projet local » à une approche stratégique basée sur la prise en compte du développement durable dans les politiques d'intervention de l'agence par région. Cela résulte en partie de l'importance politique croissante du développement durable comme vérificateur de la qualité des stratégies tant publiques que privées.

— Secteur de la gouvernance des entreprises :
Karima Broche, consultante responsabilité sociale des entreprises

Le thème d'intervention de Karima Broche portait sur les pratiques des entreprises dans le domaine des études d'impact. L'intervenante a mis l'accent sur l'étude d'impact social participative (EIS).

Longtemps parent pauvre des études d'impact, l'EIS est apparue en réaction à de nouveaux principes, législation concernant les entreprises ou pratiques d'organisations internationales ou d'agences de notation. L'EIS est définie comme l'étude des conséquences sociales, économiques et culturelles sur les populations engendrées par un changement social résultant d'un projet, d'un programme ou d'une politique.

Rappelant l'importance de la participation dans les EIS, Karima Broche a souligné la nécessité d'être vigilant à plusieurs niveaux : dans la construction du processus (quel niveau d'inclusion et de représentativité ?), dans le fonctionnement des mécanismes de participation (quel degré d'équité et de liberté ?), et dans la prise en compte des opinions exprimées (quel degré d'influence sur la prise de décision ?). Elle a également rappelé les principales limites de la participation (absence de tradition de participation, déficit dans la confiance des institutions, asymétries d'information, capacités de mobilisation et d'organisation des populations). En résumé, les EIS impliquent un processus d'apprentissage social.

— Institutions internationales : Vera Weick, PNUE

Vera Weick a présenté l'expérience du PNUE sur les études d'impact, appelées « integrated assessment » (« études d'impact intégré »).

Entre 1997 et 2003, le PNUE a mené plusieurs séries d'études d'impact intégré des politiques liées au commerce dans 18 pays. La première portait sur l'évaluation des impacts environnementaux de la libéralisation des échanges, la seconde sur des études d'impact intégré de politiques commerciales dans différents secteurs, et enfin, dans la troisième série, les études étaient focalisées sur la libéralisation des échanges dans le secteur du riz. Depuis 2004, le PNUE a lancé une nouvelle initiative sur les études d'impact intégré et la planification pour le développement durable. L'approche, le processus et la méthodologie adoptés sont les mêmes dans les différentes études. Les études sont menées en réponse à une demande des pays (« demand-driven »), par des institutions nationales (ministères pertinents et recherche) qui en définissent également les termes de référence. Cette approche est motivée par le souhait de renforcer les capacités des acteurs locaux par l'approche « learning by doing ». Elles reposent également sur une consultation large des différentes parties prenantes.

Vera Weick a présenté les principaux résultats des études sur le secteur du riz (impacts économiques, environnementaux et sociaux). Par rapport à l'ensemble des études réalisées depuis 1997, le PNUE partage le même constat que les intervenants précédents, à savoir la difficulté d'identifier de façon spécifique les effets qui peuvent être attribués à la libéralisation des échanges. Les différentes études réalisées ont montré que les mesures de réformes internes menées dans les pays avaient plus d'influence que les changements liés aux accords commerciaux extérieurs.

En conclusion, Vera Weick a fait part des succès de l'expérience du PNUE et des défis qui restent à relever. Elle a souligné les effets positifs des études en termes de renforcement des capacités des équipes de recherche dans les pays et d'appropriation des études par les décideurs qui ont mis en œuvre les recommandations formulées. Néanmoins, des financements supplémentaires s'avèrent nécessaires pour mener de plus amples recherches sur les méthodologies pour l'intégration des impacts dans la prise de décision, et pour développer les activités de suivi et de renforcement des capacités portant sur la formulation et la mise en œuvre de politiques.

Table ronde « Leçons à tirer des analyses de cas présentées »

— Arlindo Cunha, ancien parlementaire européen

Arlindo Cunha, ancien parlementaire européen, responsable d'un rapport sur l'OMC et l'agriculture, se montre optimiste quant à l'utilité des EIDD à long terme. À plus court terme, il estime que les conditions de l'appropriation par les négociateurs ne sont pas encore réunies. En particulier, les négociateurs qui sont les principaux destinataires de ces études sont exogènes au processus. Une plus grande implication de leur part dans les discussions sur les méthodologies et sur les conclusions des études serait nécessaire. De même, la participation du Parlement européen au processus d'EIDD devrait être accrue. Au niveau des négociations à l'OMC, la légitimité des EIDD repose principalement sur leur acceptation par les pays en développement.

— Junior Lodge, représentant du Caribbean Regional Negotiation Machinery

En introduction de son intervention, Junior Lodge a rappelé l'importance des négociations commerciales pour favoriser l'accès aux marchés pour les pays en développement, dans un contexte

où les institutions financières internationales leur imposent de nombreuses réformes. Il a également fait référence à une intervention, en janvier 2005, de Peter Mandelson, Commissaire européen chargé du Commerce extérieur, évoquant la création d'un mécanisme de suivi dans le cadre des négociations des APE. Ce mécanisme aurait pour objectif d'assurer la prise en compte de façon appropriée des questions de développement dans les négociations. En termes institutionnels, il viserait à renforcer les liens entre la Direction générale du Commerce et la Direction générale du Développement. Un tel mécanisme rapprochant les deux Directions générales serait ainsi de nature à améliorer le processus des EIDD et la prise en compte des résultats dans les négociations. Junior Lodge rappelle qu'il n'a toujours pas été créé.

En ce qui concerne les EIDD plus spécifiquement, les pays des Caraïbes manifestent un intérêt certain. Junior Lodge considère que les EIDD peuvent jouer un rôle central dans la revue à mi-parcours prévue dans l'accord de Cotonou, qui instaure le principe des APE. Les EIDD peuvent être utiles pour créer des *benchmarks* sur une série d'enjeux tels que l'accès aux biens et services essentiels. Pour cela, il est essentiel que les EIDD soient élaborées et mises en œuvre par les parties concernées.

— Paul Bonnefoy, négociateur européen

Selon Paul Bonnefoy, les EIDD ont vocation à créer un espace politique entre les politiques de développement et le commerce. Reprenant des éléments de son intervention précédente, il a rappelé que l'irréversibilité du calendrier des négociations et de leurs principes était déterminante quant à utilisation des EIDD dans les APE. Il a également précisé que les APE devaient fournir un appui commercial au développement mais ne visaient pas à financer le développement. En réaction à l'intervention de son homologue de la région des Caraïbes, Paul Bonnefoy confirme que le mécanisme de suivi devrait être mis en place prochainement. Il précise néanmoins que la nature des relations entre les services et les Directions générales de la Commission n'est pas l'unique raison de la faible prise en compte des résultats. En conclusion, il estime que la cohérence des politiques communautaires est au cœur du débat sur les EIDD.

— Kim Bizzarri, représentant des Amis de la Terre-Europe

Plus de cinq ans après le lancement des EIDD, Kim Bizzarri constate que celles-ci restent davantage un exercice académique et que leur mandat demeure inchangé. Représentant le point de vue des ONG, signataires d'un papier de position commun sur le projet de guide méthodologique de la Commission[4], il met en débat l'impact politique des EIDD et souligne à cet égard le manque d'engagement politique à haut niveau. La question du manque d'influence des EIDD est préoccupante notamment dans la perspective de Hong-Kong [sixième Conférence ministérielle de l'OMC]. Il estime important d'ouvrir le processus au Parlement européen et à ses comités pertinents (rapport régulier de la Commission), ainsi qu'aux États-membres par le biais du Conseil des Affaires générales et du Comité 133. Selon lui, les questions méthodologiques ne peuvent expliquer totalement l'absence de prise en compte des résultats dans les négociations. Il devient donc nécessaire de clarifier le mandat des EIDD. Il ajoute que les EIDD ne doivent pas être utilisées seulement pour apaiser le discours des ONG en les invitant à discuter sur des questions analytiques.

En ce qui concerne l'influence des EIDD au sein de l'OMC, Kim Bizzarri estime que le mécanisme d'examen des politiques commerciales constituerait un forum crédible pour présenter les EIDD aux autres pays.

---

[4] *« Draft handbook for sustainability impact assessment », Commission européenne, 2005.*

— **Denis Requier-Desjardins**, économiste (Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement)

Denis Requier-Desjardins a placé son discours sur le terrain du développement. Il s'est en particulier interrogé sur la mesure dans laquelle les EIDD offraient un cadre innovant pour la réflexion sur les politiques de développement. Denis Requier-Desjardins a d'abord cherché à répondre aux questions : qu'est-ce qu'on évalue *in fine* ? Les pays étant souvent signataires de multiples accords commerciaux, ne serait-il pas nécessaire de mener des études au niveau des pays ? Il s'agirait notamment d'évaluer les externalités de chacun des accords commerciaux (effet sur les procédures, sur la légitimisation des politiques internes et sur la construction de normes domestiques), mais également de mesurer les effets à l'intérieur des pays sur les différentes régions (cf. la marginalisation de certaines zones au nord du Mexique).

D'un point de vue méthodologique, un juste milieu doit être trouvé entre l'agrégation des données et la finesse des résultats qu'on souhaite obtenir. Denis Requier-Desjardins note également des imperfections dans la définition des indicateurs. Concernant les indicateurs sociaux en particulier, il suggère d'adopter une approche non pas seulement macro-économique mais aussi micro-économique. Celle-ci consisterait à évaluer l'évolution des capacités des populations, ce qui nécessiterait plus d'enquêtes sur le terrain. Enfin, les EIDD devraient également mettre davantage l'accent sur l'impact des accords commerciaux sur les structures d'actifs des populations (terrains, capacité de travail, etc.). Ainsi, ces accords sont susceptibles d'accentuer l'exode rural ou la destruction de l'environnement, phénomènes qui à leur tour sont susceptibles de fragiliser les structures d'actifs.

En conclusion, Denis Requier-Desjardins estime nécessaire de prendre en compte les différentes échelles géographiques auxquelles se définissent les politiques. Cela suppose également une articulation des différents niveaux avec les parties prenantes.

— **Clive George**, IDPM-Université de Manchester

Clive George relève plusieurs points clés dans le débat : comment évaluer les impacts ? Comment les EIDD vont-elles être utilisées ? Comment impliquer les « utilisateurs » des EIDD (c'est-à-dire les négociateurs) dans la définition des termes de référence tout en préservant une certaine indépendance des consultants ? Clive George convient que le processus de dialogue ouvert par la Commission est un succès. Cependant se pose la question de l'utilisation des résultats des dialogues. Au niveau multilatéral, l'intervenant est plus pessimiste sur de potentielles avancées. Davantage d'études par pays, qui seraient initiées à leur demande, seraient nécessaires pour convaincre la communauté internationale de l'utilité des EIDD et ainsi contribuer à l'amélioration de la gouvernance mondiale, qui est un objectif des EIDD.

Liste des sigles utilisés

ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique	ACP	Africa-Caribbean-Pacific
AFD	Agence française de développement	AFD	Agence Française de Développement
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain	NAFTA	North America Free Trade Agreement
ANACDE	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement	NAAEC	North American Agreement on Environmental Cooperation
CCE	Commission de coopération environnementale	CEC	Commission for Environmental Cooperation
CE	Commission européenne	EC	European Commission
EIDD	Étude d'impact sur le développement durable	SIA	sustainability impact assessment
EE	Évaluation environnementale	EA	environmental assessment
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	MESD	Ministry of the Ecology and Sustainable Development
OMC	Organisation mondiale du commerce	WTO	World Trade Organisation
ONG	Organisation non gouvernementale	NGO	non governmental organisation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	UNEP	United Nations Environment Programme
UE	Union européenne	EU	European Union
ZLEEM	Zone de libre-échange Euro-Méditerranée	EMFTA	Euro-Mediterranean Free Trade Area

Liste des participants

ALPHA Arlène	Gret	France
ARDEN CLARCK Charles	PNUE-DTIE	France
AVEROUS Jérémie	Cabinet du ministre de l'Écologie et du Développement durable	France
BACCEGA-FINDEISEN Cornelia	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
BASCHET Jean-François	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires rurales	France
BELKE Margund	Ministère fédéral de l'Économie et du Travail	Allemagne
BEREST Isabel	Gret	France
BERGERET Pascal	Gret	France
BIZZARRI Kim	Friends of the Earth Europe	Belgique
BONNEFOY Paul	Commission européenne - DG Commerce	
BOULET Emmanuel	COFACE	France
BOUMELLASSA Houssein	CEPII	France
BRESSOUS Nadja	PNUE-DTIE France	France
BROCHE Karima	Consultante en responsabilité sociale des entreprises	France
CADILHON Jo	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires rurales	France
CERISOLA Anne-Sophie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires rurales	France
CHALANDON Michèle	Interprète	France
CHEDEVILLE-MURRAY Geneviève	Ministère des Affaires étrangères	France
CHETAILLE Anne	Gret	France
CHISSELL Nicola	Strategic Analysis and Corporate Support Branch, DEFRA	Royaume-Uni
COUTURIER Marie-Joelle	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
CROS Christine	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France

CUHNA Arlindo	Ancien député européen	Portugal
DISPA Nicole	Ministère de l'Économie et des Finances	France
FAIVRE Benoît	Iram	France
FEROT Brieux	Consultant	France
FERRATINI Sylvia	PNUE-DTIE	France
FÉVRIER Elvyne	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
FORGE Isabelle	Consultante	France
GAILLARD Tilly	Interprète	France
GEORGE Clive F	Université de Manchester / IDPM	Royaume-Uni
GROSCLAUDE Jean-Yves	Agence française de développement	France
GUIGNABEL Georges	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
GUREVITCH Sergio	Amnesty International - Commission Entreprises	France
HERMANDEZ Sarah	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
HERMELIN Bénédicte	Gret	France
HUSSENOT Vincent	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
KLEBAK Kristoffer	Commission européenne - DG Commerce	
KRAEMER R. Andreas	Ecologic - Institute for International and European Environmental Policy	Allemagne
KRIMPHOFF Jochen	PWC	France
LANGENDORFF Julius	Commission européenne - DG Commerce	
LARVAO Clément	Gret	France
LASEK Valérie	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
LE BARS Yves	Gret, président	France
LECOTTY Tristan	IDDRI	France
LEHTINEN Lauratuulia	Ministère des Affaires étrangères	Finlande
LEMOINE Mathilde	Cabinet du ministre du Commerce extérieur	France
LODGE Junior	Représentation du Caribbean Regional Negotiation Machinery à Bruxelles	
MAGNE Philippe	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires rurales	France
MARECHAL Evert	Service Public Fédéral / Affaires étrangères	Belgique

MARTIN Bruno-Alain	Société IAP-CHILD PRIORITY	France
MARTINEZ Alexandre	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires rurales	France
MONNIER Marie-Christine	Consultante en développement, expert en agriculture biologique / développement durable	France
OUDOT DE DAINVILLE Étienne	Ministère de l'Économie et des Finances	France
PAUMIER Mathilde	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
PETERS Eric	Commission européenne - DG Commerce	
PERDRIAULT Mathieu	Agir ici	France
PIQUOT Pascal	Ministère de l'Économie et des Finances	France
PRÉAULT Bérangère	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires rurales	France
REBOUL Catherine	SGCI / RELEX	France
REICHERT Tobias	Consultant	Suisse
REQUIER-DESJARDINS Denis	Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement	France
ROBICHON Patrice	Pernod-Ricard	France
SUAREZ Cueto Maria Angeles		Espagne
TÉBAR LESS Cristina	OCDE	France
THIBAULT Henri-Luc	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	France
TORCHIANA Françoise	Ethical Globalization Initiative	France
TUBIANA Laurence	IDDRI	France
UHL Frédéric	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires rurales	France
VAUGHAN Scott	Organisation des États américains	États-Unis
VOITURIEZ Tancrede	CIRAD	France
WAGNER Anne	Gret	France
WEBBON Emma	DEFRA, mise à disposition au MEDD	Royaume-Uni
WEICK Vera	PNUE-DTIE	Suisse
YAYA SOW Alpha	Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bruxelles	